

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2011**

AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE RÉUNION :  
30 NOVEMBRE 2011

L'an deux mille onze et le sept décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de LADOIX-SERRIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Aimé VUITTENEZ, Maire.

Présents : M. Aimé VUITTENEZ, Mme Chantal GAUTHRAY, M. Michel SAUVAIN, Mme Yvette MARCILLET, MM. Vincent LUCOTTE, Emilien DURIGON, Pierre CORNU, Georges DURAND, Mme Evelyne GAUDILLAT, MM. François DESERTOT, Christian KUTTER, Mme Julie GUYOT, M. Jérôme FOL, Mmes Maryse MALLARD, Chantal MALDANT

Absents excusés : M. Pierre ANTOINE ayant donné pouvoir à M. Aimé VUITTENEZ  
Mlle Nadine AGUADO ayant donné pouvoir à M. François DESERTOT

Absents : Mlle Natacha GRIVOT, M. Daniel ESCUTENAIRE

Secrétaire de séance :

*Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.*

- 1) *Commission Intercommunale des Impôts Directs*
- 2) *Admission en non-valeur*
- 3) *Tarifs cimetière*
- 4) *Additif au règlement du cimetière*
- 5) *Création d'un emploi occasionnel à l'école maternelle*
- 6) *Entretien Zone des Lauchères*
- 7) *Adhésion au Comité des Œuvres Sociales*

\*\*\*\*\*

1) **COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Monsieur le Maire expose l'article 29 de la loi du 29 juillet 2011 de finances rectificative pour 2011 qui oblige la communauté d'agglomération à créer une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) au plus tard le 31 décembre 2011, laquelle exercera ses compétences à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012.

Cette commission se substitue aux Commissions Communales des Impôts Directs (CCID) des communes membres de la communauté d'agglomération Beaune Chagny Nolay en ce qui concerne les locaux à usage professionnel.

Afin de participer à la constitution de cette commission, le conseil municipal désigne Monsieur Daniel CREUZE comme commissaire titulaire et M. Jean-Marc GROS comme commissaire suppléant.

Il fallait nécessairement des personnes qui répondent au double critère suivant : résider à l'extérieur du territoire intercommunal et payer un impôt local sur le territoire.

## 2) ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les états de produits irrecouvrables établis par Mme le Trésorier de Beaune. Ces produits n'ont pas pu être recouverts par les services de la Trésorerie pour différentes raisons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes pour un montant total qui s'élève à 6 712 €.

## 3) TARIFS CIMETIERE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE**, les tarifs des concessions funéraires applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, comme suit :

- |  |        |
|--|--------|
| - concession de 30 ANS en sépulture traditionnelle | 200 €  |
| - concession de 50 ANS en sépulture traditionnelle | 360 €  |
| - concession de 15 ANS en columbarium              | 250 €. |

## 4) ADDITIF AU REGLEMENT DU CIMETIERE

Sur proposition de Monsieur le Maire et de la commission, le Conseil Municipal, à raison de 14 voix pour et 3 abstentions (Christian KUTTER, Julie GUYOT et Chantal MALDANT), **ACCEPTÉ** d'apporter un additif au règlement du cimetière comme suit :

- Le renouvellement d'une concession ne sera possible qu'à la condition que cette dernière soit en état satisfaisant.

## 5) CREATION D'UN EMPLOI OCCASIONNEL A L'ECOLE MATERNELLE

Afin d'assurer le remplacement d'un agent titulaire en poste à l'école maternelle préparant l'examen professionnel d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe, il est nécessaire d'embaucher une personne. Celle-ci interviendrait les 9, 15 et 16 décembre 2011 et pour l'année 2012, les 6, 13 et 18 janvier, 2, 9, 16 et 23 février et le 15 mars à raison de 8 heures par jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité la création d'un emploi occasionnel d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe pour une durée de 11 jours aux dates précitées.

## 6) ENTRETIEN DES ESPACES VERTS AU STADE DES LAUCHERES

Le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité, de confier à l'entreprise FEVRE-VELLARD de BRAZEY-EN-PLAINE, l'entretien du stade des Lauchères pour toute l'année 2012. La dépense correspondante sera inscrite au Budget Primitif 2012.

## 7) ADHESION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il existe sur le territoire intercommunal un Comité des Œuvres Sociale (COS) ouvert à l'ensemble des communes membres de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud.

Ce comité a pour but de favoriser principalement l'action sociale auprès des agents territoriaux en offrant entre autre à ces derniers par leur adhésion, un certain nombre de prestations. L'adhésion de l'agent serait calculée sur la base de 0.40 % de son salaire net fiscal avec un plancher de 55 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à raison de 14 voix pour et 3 abstentions (Vincent LUCOTTE, Julie GUYOT et Maryse MALLARD) :

1. L'adhésion de la commune de Ladoix-Serrigny au COS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012
2. L'acceptation de sa part contributive fixée à 180 € par agent cotisant, avec une possibilité de versement en trois fois
3. D'inscrire au budget 2012 les crédits nécessaires à cette dépense.

## Questions et informations diverses

Après lecture du compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal et au vu de nouveaux éléments, Monsieur le Maire informe les élus qu'il ne transfère plus son pouvoir de police du Maire en matière d'élimination des déchets ménagers, d'assainissement et d'aires d'accueil ou terrains de passage des gens du voyage à la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud.

Monsieur le Maire fait part d'un échange de courrier entre le Général Bachelet et le Souvenir Français suite au nettoyage de 14 sépultures de soldats Morts pour la France.

Les élus sont informés de la date de commencement des travaux d'enfouissement des lignes électriques sur la RD 974.

Le Noël des employés municipaux aura lieu le jeudi 15 décembre prochain.

Mme Chantal GAUTHRAY met en place l'organisation pour la préparation des vœux du maire le 3 janvier 2012 à 19 h.

M. Michel SAUVAIN informe les élus que les travaux de la rue des Champs Ramés ont été réalisés.

Mme Chantal GAUTHRAY s'est renseignée pour la mise en place d'une procédure de caution pour affichage, cela ne semble pas évident en mettre en place. Ce dossier sera revu ultérieurement.

Le conseil municipal est informé des problèmes de déjections canines sur les trottoirs, en particulier ceux de la RD 974.

Avant les travaux de réfection de la Rue de la Gremelle prévus pour 2012, deux parcelles de terrain seront achetées au prix de 2,90 € le m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le prix du Concours Christian Myon s'élevait à 1 000 € au lieu de 15 000 €.

Monsieur Pierre CORNU fait le point sur le dossier des parcelles des Buis. Le géomètre est venu en Mairie expliquer l'aménagement tel qu'il a été décidé, un chemin d'accès va traverser la parcelle communale. D'ici quelques semaines et avant l'autorisation de plantation, il conviendra d'établir les baux de location correspondants.

Les élus sont informés du lieu de plantation de l'arbre de la laïcité.

Monsieur le Maire donne lecture d'une information de la Préfecture portant sur l'appel à la vigilance citoyenne suite à des démarchages effectués aux domiciles de certaines personnes.

M. François DESERTOT fait part de l'avancement des travaux en zone des Gouteaux, de la terre végétale peut être récupérée. M. Pierre CORNU demande si celle-ci peut être utilisée pour la parcelle des Buis.

Suite à une réunion du comité syndical du SICECO, M. François DESERTOT informe le conseil, que le SICECO a une nouvelle compétence : l'étude des chaufferies bois. Une proposition pour un diagnostic pour l'installation d'une chaufferie bois à l'école maternelle devrait parvenir en Mairie prochainement. M. Christian KUTTER soumet l'idée aussi d'étudier la mise en place d'une pompe à chaleur.

M. François DESERTOT informe les élus que le passage en triphasé du poste Corton aura lieu le 3 janvier prochain.

M. Jérôme FOL demande le résultat de l'audience du bureau de conciliation devant le conseil de prud'hommes opposant M. Brac à la Commune. Cette affaire a été renvoyée à l'audience du 2 février 2012.